

7

**Société civile immobilière
au capital de 96 042,88 euros
Siège social : 7 Rue Saint Nicolas
54000 NANCY
401 766 902 RCS NANCY**

DECISIONS UNANIMES DES ASSOCIES DU 1^{ER} JUIN 2024

Les soussignés :

Monsieur Amadeu DOS SANTOS, propriétaire de 315 parts sociales,
Madame Martine LEMBACH, épouse DOS SANTOS, propriétaire de 315 parts sociales,

Détenant ensemble 630 parts sociales, soit la totalité des parts de la société civile 7 désignée ci-dessus,

Agissant en qualité de seuls associés de la société civile 7, et conformément aux dispositions de l'article 1854 du Code civil et de l'article 16 des statuts,

Ont pris à l'unanimité les décisions suivantes portant sur :

- Transfert du siège social,
- Modification corrélative des statuts,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DECISION

La collectivité des associés décide, à l'unanimité, de transférer le siège social du 7 Rue Saint Nicolas 54000 NANCY au **20 Rue de l'Eglise 54610 THEZEY SAINT MARTIN**, à compter de ce jour.

DEUXIEME DECISION

La collectivité des associés, en conséquence de la décision précédente, décide, à l'unanimité, de modifier l'article 5 des statuts de la manière suivante :

ARTICLE 5 – SIEGE SOCIAL

Le siège social de la Société est fixé à : **20 Rue de l'Eglise 54610 THEZEY SAINT MARTIN**

TROISIEME DECISION

La collectivité des associés donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent acte pour remplir toutes formalités de droit.

Le présent acte sera mentionné sur le registre des délibérations tenu au siège social et un exemplaire original signé par tous les associés sera conservé dans les archives de la Société.

Monsieur Amadeu DOS SANTOS

Madame Martine LEMBACH, épouse DOS SANTOS

